

	PARTENARIAT RELAIS FINANCIER					
	SFD	Groupements féminins	CCP, Postes et CNE	Collecteurs ambulants	Sociétés de Cautionnement Mutuel (SCM)	Banques spécialisées
Conditions d'agrément						
1/ LES PRINCIPES FONDATEURS						
Ne pas être agent ou administrateur de la BCEAO, BRS, UEMOA ou structures affiliées	X	X		X		
Ouvrir un compte dans les livres de la BRS	X	X	X	X	X	X
Avoir une existence légale supérieure ou égale à 1 an	X	X				X
Apporter des références techniques professionnelles attestant de l'expérience et du savoir-faire	X	X		X	X	X
Apporter des références sur la capacité à couvrir une zone géographique	X	X	X	X	X	
Apporter des références justifiant l'expérience dans le recouvrement des crédits	X	X	X	X	X	
Apporter des références en termes d'apport et/ou montage de projets						
Avoir une expertise reconnue dans le domaine d'intervention	X	X	X	X	X	X
2/ LES CONDITIONS RELATIVES A LA CREATION						
Présenter une attestation d'inscription au Registre du Commerce	X	X		X	X	X
Présenter l'avis d'immatriculation au NINEA	X	X	X		X	X
Fournir la loi, le décret, l'arrêté de création ou tout autre document fourni par une autorité compétente justifiant l'autorisation d'exercer	X	X	X	X	X	X
3/ LES CONDITIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT						
Présenter l'habilitation à engager la structure	X	X	X		X	X
Signer le protocole d'engagement (contrats, conventions, protocoles d'accord, cahiers des charges)	X	X	X	X	X	X
Présenter un casier judiciaire vierge de moins de 3 mois (valable pour le responsable/représentant de la structure)	X	X	X	X	X	
4/ AUTRES						
Adhérer à l'Association Professionnelle des Fournisseurs						
Fournir les rapports des commissaires aux comptes et des inspecteurs des cellules de suivi des Ministres de Finance, de la BCEAO.	X					
Présenter les Etats financiers des 2 derniers exercices	X	X	X		X	X
Présenter les comptes prévisionnels 12 mois	X	X	X		X	X
Présenter l'attestation de non faillite	X	X	X		X	X
Disposer d'un système d'information compatible avec le Système d'information de la BRS	X	X	X			X